



### **Assurance Statutaire:**

# Déclaration de vos bases de l'assurance pour l'année 2024

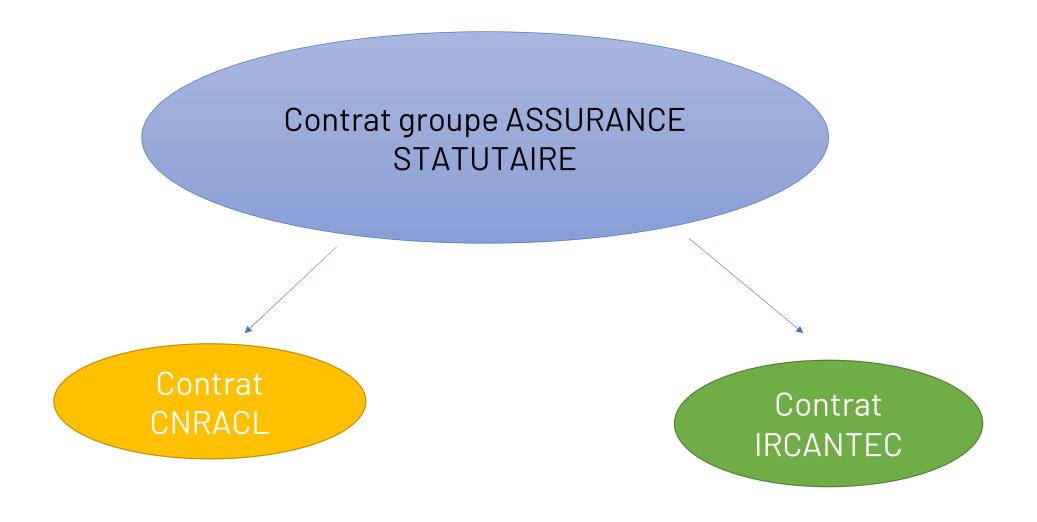
### SOMMAIRE

- 1 Qui est concerné par cette déclaration?
- 2 Quels sont les montants à déclarer ?
- 3 Où effectuer la déclaration?
- 4 Quelle est l'utilité de la déclaration?
- 5 Actualité

### 1 - Qui est concerné par cette déclaration?

Les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents

au contrat groupe d'ASSURANCE STATUTAIRE proposé par le Centre De Gestion des Vosges, au cours de l'année 2024.



(Déclaration à effectuer également pour les adhésions effectuées au cours de l'année 2024)

### 2 - Quels sont les montants à déclarer?

### **CONTRAT CNRACL**

#### **Effectif**

Traitement Brut Indiciaire Nouvelle Bonification Indiciaire

Montants réels perçus du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 par les agents CNRACL

### **CONTRAT IRCANTEC**

### **Effectif**

Traitement Brut Indiciaire Nouvelle Bonification Indiciaire

Montants réels perçus du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 par les agents IRCANTEC

## Attention, concernant les **agents IRCANTEC**, vous ne devez pas inclure :

les contrats de Droit Privé (de type CAE-CUI-CEC), les indemnités des Elus, les vacataires, les saisonniers, les intérimaires, les agents rémunérés sur la base d'un taux horaire, les agents recenseurs.



#### Où trouve-t-on les montants à déclarer?

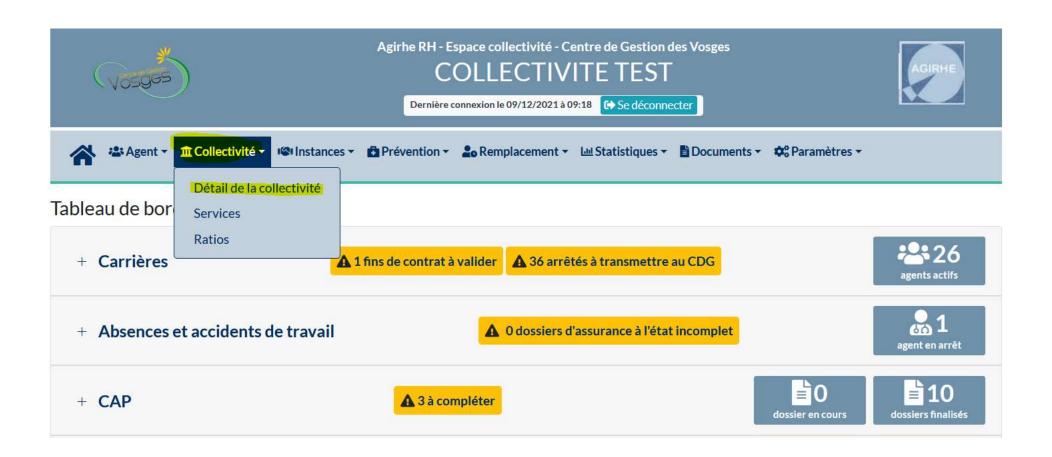
On trouve les montants dans les extractions depuis le logiciel de paie.

### Pourquoi on ne déclare plus le montant des primes/indemnités/SFT?

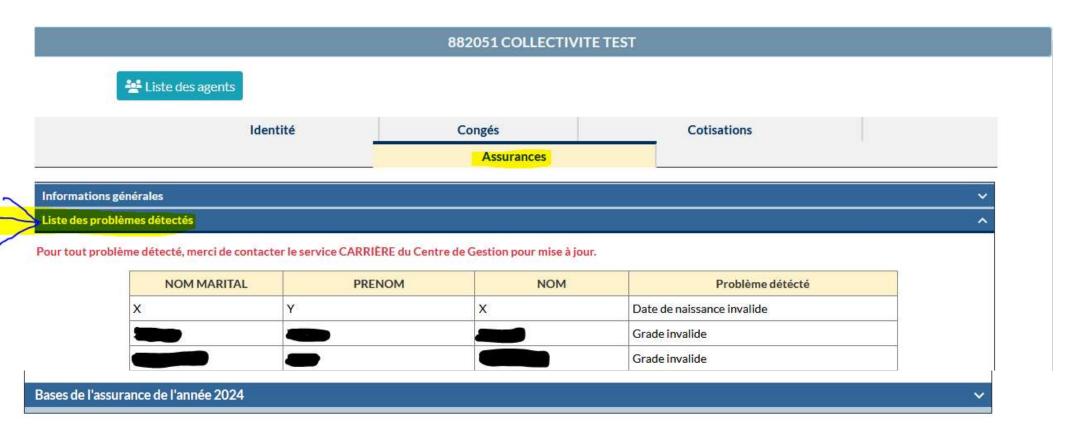
L'option « Indemnités » (primes, indemnités, et le SFT) est définie par un pourcentage du TBI+NBI depuis le 01.01.2021.

### Préavis de 2 mois pour modifier ce pourcentage : Avant le 31 octobre

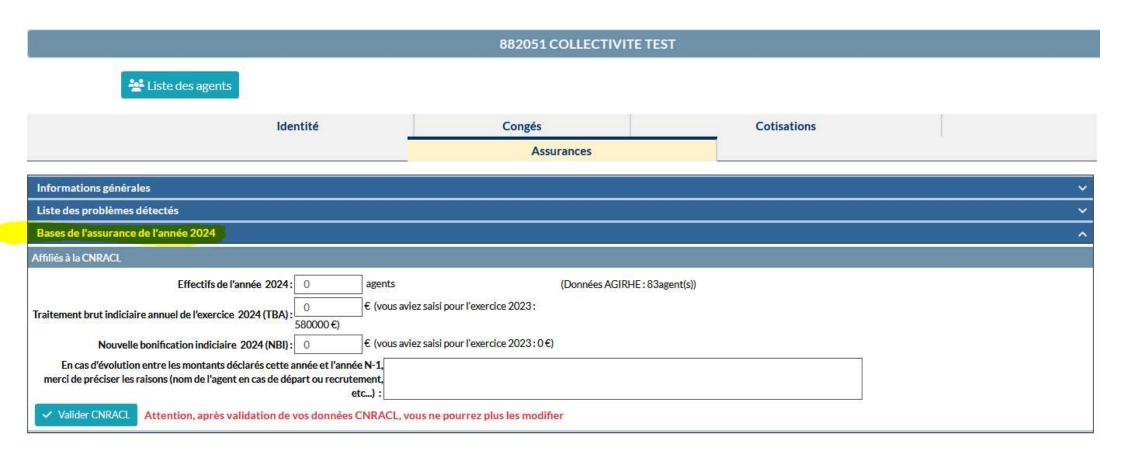
### 3 - Où effectuer la déclaration?



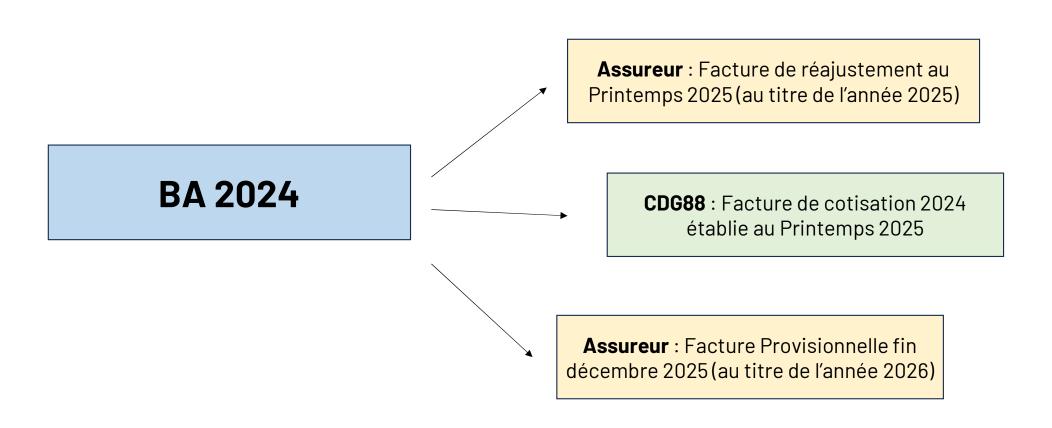
### Vérifiez la liste des problèmes détectés en 1er :



### Dans le bandeau « Bases de l'assurance de l'année 2024 » : Nouveauté AGIRHE : Bandeau adapté selon le(s) contrat(s) souscrit(s)



### 4 - Quelle est l'utilité de la déclaration?



### Fin du contrat actuel au 31-12-2024

### <u>5 - Actualité</u>:

## Contrat groupe 2025-2028

Adhésion jusqu'au 31 décembre (Prévoir Délibération d'adhésion)

Adhésion non-automatique

Adhésion via formulaire en ligne (lien adressé par mail)

Adhésion au 1<sup>er</sup> du mois qui suit la délibération d'adhésion (attention pas d'effet rétroactif pour les sinistres)

ATTENTION vous pouvez adhérer même si vous n'avez pas actuellement de DU (le nécessaire peut être fait courant 2025)



# Merci à tous pour votre attention

